



Donner un appartement à ma fille

Par **pepita0**, le **12/02/2011** à **17:36**

Bonjour,

Nous sommes, mon mari et moi, propriétaires d'un appartement que nous souhaiterions donner à notre fille de notre vivant.

Comment est-ce possible en profitant de la possibilité d'exonération de dons à ses enfants ?
Faut-il créer une SCI avec elle qui permettrait de lui donner des parts petit à petit ? mais est-ce qu'on peut créer une SCI à partir d'un bien acquis en communauté de biens ?
ou y a-t-il d'autres moyens ?

Pepitao

Par **mimi493**, le **12/02/2011** à **17:45**

Combien l'appartement vaut-il ?

Est-il à vous deux ?

Gardez-vous l'usufruit si oui, quels sont vos ages ?

Par **pepita0**, le **12/02/2011** à **18:06**

réponse aux questions :

--> Combien l'appartement vaut-il ?

400 000 euros peut-être

--> Est-il à vous deux ?

oui

--> Gardez-vous l'usufruit si oui, quels sont vos ages ?

Il est actuellement en location ; à la fin du bail, notre fille va y habiter.

Nous avons 54 et 56 ans.